



N° 17995-2019/4-ACTS/DJA

Date du : 31 octobre 2019

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances

**PJ** : un projet de délibération

La délibération portant modification du code des aides à l'habitat prévoit la création d'un nouveau comité, le *comité de l'habitat de la province Sud* (CHPS).

Selon l'article 400-2, il est composé, entre autres, de « trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés – trois titulaires et trois suppléants ».

Organisme (articles de la délibération modificative)	Type de siège	Désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud à opérer
Comité de l'habitat de la province Sud (CHPS) Art. 1 (insérer un article 29-1)	Au comité	<p><i>Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés :</i></p> <p>AEC = 2 CE ou FLNKS = 1</p> <p>- M / Mme..... titulaire - M / Mme..... titulaire - M / Mme..... titulaire</p> <p>- M / Mme..... suppléant - M / Mme..... suppléant - M / Mme..... suppléant</p>

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.